

Date de convocation : 18 juin 2012

Présents : Patricia DEMARLE - Maurice GALLET - Guy LACROIX - Catherine MAIGNAN - Marie-Hélène MARECHAL
Nathalie BOSVIEL - Jean ROUSSEAU

Absents excusés : Michel DI MARTINO (pouvoir à Maurice GALLET) - Christian MERCIER (pouvoir à Jean ROUSSEAU) - Antoine BORNOT (pouvoir à Guy LACROIX)

Absent non excusé : Emmanuel MILLOT

Secrétaire de séance : Marie-Hélène MARECHAL

ORDRE DU JOUR:

1) **URBANISME :**

a. Point sur les dossiers en cours

Permis de Construire

Demandeur	-	Nature des Travaux
Alban BUGUET		Maison individuelle

Déclaration préalable

Demandeur	Nature des travaux
Dominique BERNARD	Réfection toiture
Christian PICARD	Velux
Françoise GROSJEAN	Panneaux photovoltaïques
Liliane OUDOT	Réfection toiture

Certificat d'urbanisme

Demandeur	Nature des travaux
SCP DUCRET	CU d'information parcelle AB 123
SCP DUCRET	CU d'information parcelle AA 57 ET 725

b. Antenne orange

Une nouvelle audience a eu lieu le 13 juin dernier. La requête de l'avocate de la commune contre ORANGE a été rejetée. La commune est condamnée à payer à la société Orange la somme de 1 000 € au titre des frais irrépétibles.

L'arrêté de sursis à statuer est annulé. La déclaration préalable pour la pose de l'antenne Orange doit être de nouveau instruite.

c. Plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Maurice GALLET référent pour participer aux réunions concernant la rédaction du plan communal de sauvegarde.

d. Problème d'écoulement des eaux pluviales

Contact sera pris avec le SIAAL afin d'envisager des solutions à ces problèmes d'écoulement.

e. Aménagement d'une place de retournement chemin des Combes

Suite à la proposition de Monsieur LACROIX, il est proposé d'attendre la pose du portail de Monsieur et Madame PAGET. L'emprise nécessaire au retournement du camion sera ensuite réévaluée.

f. Plan Local d'Urbanisme

Une première réunion est fixée le 20 juillet prochain avec le paysagiste et architecte conseil de la DDT. Contact sera pris avec IAD pour fixer une première réunion de travail dans les meilleurs délais.

g. Enfouissement des réseaux

France Télécom a adressé la convention pour l'enfouissement des réseaux. La somme à la charge de la commune s'élève à 1 585,50 € (*Délibération n°18*)

2) FINANCES :

a. Décisions modificatives

Décision modificative n°1 (*Délibération n°19*)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Entretien de voies et réseaux	4 200.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 200.00 €	
D 73921 : Attributions de compensation		4 200.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		4 200.00 €

Décision modificative n°2 (*Délibération n°20*)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 4581 : Dépenses (subd. par mandat)		1 500.00 €
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		1 500.00 €
R 4582 : Recettes (subd. par mandat)		1 500.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		1 500.00 €

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 5 ans les frais d'enfouissement du réseau électrique. (*Délibération n°21*)

b. Services informatiques du SIDEC

Les nouveaux logiciels e-magnus ont été installés.

c. Copieur mairie

Voir au prochain conseil.

d. Vente du camion Citroën

L'ancienne camionnette a été vendue pour destruction pour un montant de 150 €. (*Délibération n°22*)

3) COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SYNDICATS :

a. Compte-rendu d'activités (*transmis par mail*) : le Conseil Municipal a pris connaissance du compte-rendu d'activités.

Changement de dénomination de la Communauté de Communes : le Conseil Municipal accepte la nouvelle dénomination : « Espace Communautaire Lons Agglomération » ECLA (*Délibération n°23*)

4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a. Journées du patrimoine

Une « géo cache » sera mise en place, par Madame Catherine MAIGNAN, durant les journées du patrimoine les 15 et 16 septembre prochain.

b. Défibrillateur

Le Conseil Municipal ne souhaite pas acheter de défibrillateur

c. Recyclage des mobiles

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place l'opération recyclage des mobiles. Une boîte de collecte est déposée en mairie.

d. Motion gaz de schiste

A voir lors d'un prochain conseil

➤ **Le Conseil Municipal a pris connaissance et/ou a décidé des points suivants :**

- Le SCOT a été approuvé. Tous les documents sont disponibles sur Internet
- Projet communes 100% compostage du SYDOM du Jura
- Arrêté relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Lons-Villevieux.
- Subvention de l'ADEME pour le changement de l'éclairage public. A voir au prochain conseil.
- Le Conseil Municipal accepte le devis de Monsieur LEBEE pour la pose de boules en pierre au dessus des piliers du portail de la chapelle pour un montant de 1 064,44 € TTC
- Le site Internet de la commune est en ligne.

Séance levée à 22h30

La Secrétaire de séance,
Marie-Hélène MARECHAL